

## **AVIS PUBLIC**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf qu'en vertu de l'article 16 de la *loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c.E-15.1.01), que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 12 février 2019, le règlement numéro 346-2019 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-du-Cerf et abrogeant les règlements 293-2012 et 329-2016.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau municipal sis au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf du lundi au vendredi durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Lac-du-Cerf ce 20e jour du mois de février 2019.

Jacinthe Valiquette, gma

directrice générale et secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 h et 13 h, sur le site Internet de la municipalité https:/www.lacducerf.ca, le 20e jour de février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20e du mois de février 2019.

Jacinthe Valiquette, gma

directrice générale et secrétaire-trésorière.